

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2023

À la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 17 juillet 2023

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Secrétaire de séance : Manon BENNE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 avril 2023

1. SERVICE EAU LAVERGNE

1.1 APPROBATION COMPTE AFFERMAGE EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BOUSSAC qui présente à l'Assemblée le compte d'affermage Eau Potable 2022 désigné ci-dessus, vérifié par le service de la mission conseil de l'exploitation du service de l'eau.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le présent compte d'affermage d'eau potable 2022 dont un exemplaire sera remis, pour suite à donner, à Monsieur le Receveur Municipal de Gramat et annexé à cette délibération.

2. CC CAUVALDOR

2.1 Demande fond de concours pour l'opération sécurité route de Bio : monsieur le maire reporte cette question à un prochain ordre du jour.

Il informe l'assemblée du montant de la subvention des amendes de police au titre de l'année 2022, pour la sécurisation route de Bio avec l'installation d'un feu de récompense pour un montant de 3 105,80 €.

3. PROJET DE NUMERISATION ET INDEXATION REGISTRES ETAT CIVIL DE LA COMMUNE

3.1 Validation des ADIC Informatique – SEDI Équipement

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin d'améliorer la conservation des registres d'État-Civil et réduire la manipulation de ceux-ci, il envisage de faire numériser les actes d'état civil.

Il présente la proposition d'ADIC Informatique – 8, chemin de St Geniès – 30 700 UZÈS, devis n° 51009806 du 23/06/2023 pour un montant de 1 665,60 € TTC pour 1292 actes.

- Coût de la numérisation en atelier – ADIC Informatique : 0,30 € l'acte HT

- Coût du traitement et indexation - ADIC Informatique : 0,70 € l'acte HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'intégration des ces actes dans le logiciel AGEDI pour un montant de 0,20 € l'acte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider le devis n° 51009806 du 23/06/2023 pour un montant de 1 665,60 € TTC de la société ADIC Informatique,
- **VALIDE** l'intégration des actes dans le logiciel AGEDI à 0,20 € l'acte,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette opération,
- **DIT** que les dépenses seront imputées au compte 21622 à l'opération n° 144 – informatique et matériel secrétariat, à hauteur de **3 500 €**.

4. COMMUNE DE LAVERGNE

4.1 Modification emplacement bureau de vote commune de LAVERGNE

Monsieur le Maire rappelle que l'emplacement du bureau de vote unique de la commune de Lavergne est actuellement à la Salle de Fêtes de la commune.

Depuis les travaux d'accessibilité de la Mairie réalisés en 2022, il propose que la Mairie redevienne le bureau de vote officiel de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de modifier l'emplacement du bureau de vote,
- **DECIDE** que la **Mairie** devienne bureau de vote sur la commune de LAVERGNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

4.2 Comptabilité : information virements de crédits effectués à ce jour :

Monsieur le maire informe l'assemblée de la DCE-2023-01 et de la DCE-2023-02, concernant des virements de crédits entre section.

5. CAUE DU LOT :

5.1 Adhésion 2023

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'adhésion au CAUE du Lot (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot).

M. le maire indique que cette cotisation permet de pouvoir bénéficier de conseils dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine, etc.

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE du Lot
- **VALIDE** le paiement d'une cotisation annuelle concernant l'adhésion pour la commune de Lavergne, pour l'année 2023 elle est de 60 €.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour signer les documents concernant cette adhésion

6. ENTRETIEN EXTINCTEURS LAVERGNE

6.1 La société SICLI n'existant plus, reprise par CHUBB, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat des extincteurs avec d'autres prestataires. Une consultation d'entreprises à étudier.

7. SCE ASST LAVERGNE-RENFORCEMENT RESEAU PUBLIC DANS LE BOURG

7.1 Travaux d'assainissement sur le réseau public :

Dans le cadre du service de l'assainissement public de Lavergne, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux de renforcement du réseau au niveau du bourg dans la rue "passage de pont".

Ce renforcement est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'assainissement public dans ce secteur.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CASSAN Thierry - Pech de Gasparou – 46500 MAYRINHAC-LENTOUR pour un montant de 2 600 € H.T. – TVA 20%, soit 3 120 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CASSAN Thierry - Pech de Gasparou – 46500 MAYRINHAC-LENTOUR pour un montant de **2 600 € H.T.** TVA 20% : 520 € = 3 120 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis et tous documents se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que ces travaux seront comptabilisés sur le budget de l'assainissement en investissement.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1. Aménagement espaces jeunes – aires de jeux

Actuellement l'aménagement aire de jeux a été consolidé, une étude se poursuit pour un aménagement espaces jeunes. Agencement en cours d'études, ainsi que les recherches de financement.

8.2. PCS en cours – dès septembre prochain il sera relancé pour enfin le valider.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h

Didier BES

Patrick BOY

Thierry BOUSSAC

Aurore COUDERC

Véronique CANITROT

Manon BENNE

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE

Johan MAZIERO